



PSC 1

Public visé par la formation

La formation PSC 1 est accessible à toute personne âgée au minimum de 10 ans et aux personnes à mobilité réduite.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour accéder à cette formation.

Les objectifs

L'unité d'enseignement « PSC 1 » a pour objet de faire acquérir aux stagiaires les compétences nécessaires pour exercer l'activité de « Citoyen de sécurité civile » définie dans le référentiel national « Emplois/Activités de sécurité civile ». Cette qualification de « citoyen de sécurité civile » fixe les différentes capacités nécessaires, afin que le titulaire soit :

- Capable de protéger ou de faire protéger une victime, de prévenir ou de faire prévenir les structures publiques de secours.
- Le candidat doit être capable de réaliser ou de faire réaliser des gestes d'urgence face à une situation de détresse.

Durée et modalités d'organisation

La durée de la formation dispensée est fixée à 7 heures minimum de face à face pédagogique pour une formation organisée en présentiel, hors temps de pauses et repas.

La formation se déroule sur une journée, en demi-journée ou en soirée. Le nombre de participants est fixé entre 8 et 10 stagiaires par formateur.

A son arrivée, le stagiaire signale sa présence en signant une feuille d'émargement le matin et l'après-midi. Une pause de 15 minutes est accordée le matin et l'après-midi ainsi qu'une pause méridienne d'une heure le midi.

Accessibilité aux personnes handicapées

La formation PSC 1 est accessible aux personnes à mobilités réduites. De ce fait, nos formateurs adaptent la pédagogie en fonction du handicap.

Pour les sessions dont l'ensemble des participants sont en situation de handicap, nous réduisons la composition du groupe afin que le formateur puisse apporter une qualité de formation et ainsi adapter la formation

Lorsque la session se déroule au sein de nos locaux, l'accès à la salle est possible (rampe, porte large, ...).

Lieu de la formation

Nos formations peuvent se dérouler au sein des structures (aux dates et horaires demandées par l'entreprise) ou à défaut au sein de nos locaux (selon nos dates et horaires).

Délai d'accès à la formation

Lors de la pré-inscription à la formation sur notre site internet ou par mail, nous adressons au candidat ou à la structure le dossier d'inscription (fiche d'inscription, convention, conditions générales de ventes et règlement intérieur).

L'inscription est effective à réception du dossier complet et du règlement sous réserve des places disponibles en fonction des dossiers complets reçus.

En cas de session complète, le participant sera contacté afin de lui proposer une nouvelle date de formation.

Contenu de la formation

Accueil des participants

Détail des différents points abordés dans chaque partie :

1^{ère} partie : Protection – Alerte – Alerte des populations

- Identification des dangers et déterminer une conduite à tenir
- Identifier le signal d’alerte des populations et déterminer la conduite à tenir
- Identifier les numéros d’alerte
- Transmettre une alerte à un service de secours

2^{ème} partie : Les Malaises

- Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne victime d’un malaise
- Interroger la victime et demander un avis médical.
- Cas particuliers des malaises

3^{ème} partie : La Perte de connaissance

- Signes, causes et conséquences d’une victime inconsciente
- Apprécier l’état de conscience d’une victime
- Assurer la désobstruction des voies aériennes
- Apprécier les signes de respiration d’une victime
- Mettre une victime dans une position latérale de sécurité
- Particularités sur les nourrissons, femme enceinte et victime allongée sur le ventre

4^{ème} partie : L’arrêt cardio respiratoire

- Signe, causes et conséquences d’un arrêt cardio respiratoire
- Identifier les victimes en ACR et agir en conséquence
- Pratiquer des compressions thoraciques chez un adulte, un enfant et un nourrisson
- Pratiquer des méthodes de ventilation artificielle chez un adulte, un enfant et un nourrisson.
- Mettre en place un défibrillateur
- Cas particuliers

5^{ème} partie : Obstruction des voies aériennes par un corps étranger

- Signe, causes et conséquences d’une obstruction totale et brutale des voies aériennes
- Identifier une obstruction totale et brutale des voies aériennes chez un adulte, un enfant et un nourrisson
- Pratiquer les méthodes de désobstruction des voies aériennes chez un adulte, un enfant et un nourrisson.
- Identifier une obstruction partielle des voies aériennes
- Cas particuliers des obstructions.

6^{ème} partie : Traumatismes – Plaies – brulures - hémorragie

- Signes, causes conséquences d’un traumatisme, d’une plaie, d’une brulure et d’une hémorragie
- Les plaies
- Cas particuliers des plaies
- Les brulures
- Cas particuliers des brulures
- Les lésions des os et des articulations
- Reconnaissance d’un saignement abondant
- Agir face à une victime présentant un saignement abondant

Evaluation et clôture de la formation

1 ^{ère} Partie	2 ^{ème} partie	3 ^{ème} partie	4 ^{ème} partie	5 ^{ème} partie	6 ^{ème} partie
Protection Alerte					
Protection Alerte Alerte des populations	Malaise	Perte de connaissance	Arrêt cardiaque	Obstruction des voies aériennes par un corps étranger	Traumatisme Brûlures Plaies Hémorragies externes
30 min	50 min	40 min	2 heures 25	50 min	1 heure 45
1 séquence	1 séquence	1 séquence	1 séquence	1 séquence	4 séquences
10 apprenants par formateur					

Présentation de l'équipe pédagogique

L'unité d'enseignement « PSC 1 » est enseignée uniquement par les organismes et les associations agréés pour les formations aux premiers secours, par le ministère chargé de la défense et de la sécurité civile ou les préfetures départementales. Elle est dispensée par un Formateur des Premiers Secours.

La commission secourisme est composée comme suit :

- 1 responsable de commission
- 1 médecin
- 1 Instructeur – Conseiller technique
- 2 Membres de commission
- De formateurs

Moyens et méthodes pédagogiques

- Activités de découverte : étude de cas, exposé interactif, discussion dirigée, démonstration en temps réel.
- Activités d'apprentissage : exposé interactif, démonstration pratique, apprentissage du geste, apprentissage par technique miroir, mise en situation.
- Activités d'application : mise en situation, cas concret, activité applicative accompagnée.
- A l'issue de la formation, un manuel conforme aux textes en vigueur sera remis à chaque participant.

Evaluation de la formation

Pour être certifié, le participant doit :

- Participer à toutes les phases de formation
- Réaliser tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique
- Participer comme sauveteur, à au moins une activité d'application (cas concret)
-

La formation PSC 1 est sanctionnée par la délivrance du « Certificat de Compétences de citoyen de sécurité civile »

Possibilités de validation d'un/des blocs de compétences

La formation Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC 1) ne sera validé uniquement lorsque l'ensemble des blocs de compétences sont obtenus.

Equivalences

- Attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU)
- Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFCPSAM)
- Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES)
- Brevet national de secourisme (BNS)
- Brevet national de premiers secours (BNPS)
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A)
- Certificat de sauveteur secouriste du travail (CSST) (1) Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (C.F.A.P.S.E.)
- Le brevet de brancardier secouriste
- Le brevet de secouriste de la protection civile Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile
- Brevet de surveillant de baignade
- (1) Arrêté du 5 décembre 2002 du Ministère de l'intérieur : Article 1 "..., les titulaires du certificat de sauveteur-secouriste du travail, à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'attestation de formation aux premiers secours."

Passerelles

La formation passerelle PSC1 vers SST permet de devenir S.S.T. dans son entreprise. Etre titulaire du P.S.C.1 daté de moins de 2 ans (ou ayant suivi une formation continue P.S.C.1 de moins de 2 ans).

Suites de parcours et débouchés

Il existe de nombreux métiers ayant la formation PSC1 pour impératif, l'ensemble de la profession de la santé est bien évidemment concerné : infirmiers, pharmaciens, les assistants sanitaires en Accueil Collectif de Mineurs (ACM), la formation est aussi recommandée pour les animateurs (animations socio-culturelles comprises : MJC, associations...) et de nombreux postes en rapport avec l'aide à domicile sont également concernés.

Taux (du 01/01/2021 au 31/12/2021) :

Taux de réussite : 100 %

Taux de satisfaction 99.9%

Taux d'abandon : 0%

Taux d'interruption : 0%

Nombre de stagiaires formés en 2021: 826* dont 406 stagiaires depuis la déclaration d'organisme de formation auprès de la DREETS

Certification : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2387>

Conditions de paiement

Tarifs

- Prix grand public 60€
- Service civique 60€
- Demandeur d'emploi – situation de handicap 50€ (sur justificatif)

Le livret de formation est offert à chaque participants

Moyen de paiement

- Espèces
- Chèque (débit qu'après la formation)
- Virement – Mandat
- E-Pass (Code partenaire 303076 – engagement citoyen - <https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr/cgu/>)

L'inscription donne lieu à paiement immédiat.

Toute annulation à la participation à une formation intervenant **moins de 5 jours ouvrés**, avant la tenue de ladite formation **sera facturée**.

En cas d'absence non justifiée ou formation non réalisée dans sa totalité, l'UDSP 72 facturera la formation.

Règlement intérieur

- Il est préférable de venir avec des vêtements peu fragiles et adaptés, jean ou survêtement (éviter les jupes et robes pour les femmes). Une tenue correcte est demandée.
- Lors d'une formation sur une journée, il est prévu entre 1 h 00 pour le repas du midi. Les repas ne sont ni pris en compte ni pris en charge par l'association.
- Les horaires indiqués sont un temps minimal. En cas de nécessité, un dépassement peut être réalisé.
- Vous devez respecter les horaires. En cas de retard : si vous vous présentez alors que le cours est commencé, vous ne pourrez plus l'intégrer, sauf cas de force majeur et justificatif.
- Charte Covid-19 en plus de votre dossier d'inscription une charte vous sera donner si les modalités d'accès à cette formation pour les gestes barrières et mesures gouvernementales.

Contact :

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA SARTHE

15, bd St Michel – CS 90035 - 72190 Coulaines –
Tél 02 43 54 67 39 – secretariat.udsp72@sdis72.fr
www.udsp72.fr